



## CHARTRE ETHIQUE DU RESEAU ORVIVA:

Pour traduire leur volonté et leur vision du développement durable, les membres du réseau ORVIVA, acteurs à différents niveaux de la filière aquariocole ont établi cette charte éthique qui se veut un code de bonnes conduites et d'engagements.

Cette démarche, conciliant des préoccupations environnementales, sociétales et économiques mobilise et fédère l'ensemble des membres du réseau ORVIVA, et répond également aux attentes des parties prenantes (consommateurs, collaborateurs, institutions, collectivités, établissements publics ou privés, filière aquaculture....).

Toute entreprise membre du réseau ORVIVA s'engage à respecter la charte éthique du groupement dont les principes sont énoncés ci-après, ainsi que les guides de bonnes pratiques les concernant :

ENTREPRISE		Pour ORVIVA	Date:
VISA		VISA	



## **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX: respecter l'environnement et le bien être du vivant**

- Le réseau ORVIVA souhaite inscrire l'approvisionnement du vivant animal et végétal dans une logique durable: gestion durable des ressources, origine licite du vivant, optimiser le bilan carbone de nos produits en privilégiant des circuits courts (regroupement des transports, production régionale)
- Les membres éleveurs s'engagent à adapter leurs pratiques pour minimiser ou exclure l'usage d'antibiotiques ou produits polluants
- Les producteurs de végétaux s'attachent à proposer sur le marché des plantes saines exemptes de parasites en privilégiant des méthodes prophylactiques et lutte intégrée et des plantes tropicales acclimatées aux conditions d'un usage européen.
- Afin de préserver les espèces, les poissons d'ornement ou les invertébrés commercialisés issus d'élevages sont préférés à ceux prélevés dans le milieu naturel
- Les membres producteurs et importateurs s'engagent à pouvoir fournir la provenance des espèces, le mode d'obtention ou de production et, à terme, le bilan carbone du produit commercialisé.
- Les membres producteurs s'engagent à maîtriser leur consommation d'eau et d'énergie afin de minimiser leur impact sur l'environnement et à limiter les emballages

## **ENJEUX SOCIETAUX:**

- Les membres du réseau apportent leurs savoir-faire et leurs bonnes pratiques à l'échelle nationale et/ou internationale sous forme de partenariat en formation.
- Les membres du réseau s'engagent à collaborer entre experts en participant régulièrement aux échanges entre ses membres, réunions et salons professionnels organisés par le groupement, démarches de bonnes pratiques au niveau national et européen.
- les membres s'engagent à communiquer et à porter les valeurs de développement durable du réseau ORVIVA auprès des parties prenantes: partenaires France, institutions, organismes de formation, structures de certification européennes, représentants des professionnels et des consommateurs, collectivités, établissements publics ou privés
- Les membres du réseau s'engagent à assurer un avenir à la filière aquaculture spécialisée, tout en préservant les milieux naturels afin de participer au développement d'une filière aquaculture responsable et durable.
- Formation continue: les entreprises du réseau ORVIVA s'engagent à former et informer leur personnel autant que faire se peut aux nouvelles techniques dans le but d'accroître leur compétence.
- Le réseau ORVIVA se veut être un partenaire incontournable pour former et préparer les futurs professionnels à l'aquaculture et à l'aquariologie responsable et durable



## **ENJEUX ECONOMIQUES:**

### **RESPECT DE LA REGLEMENTATION:**

- Les membres s'engagent à respecter la réglementation applicable
- Les membres s'engagent à délivrer à leurs clients une facture conforme aux normes fiscales et en particulier, au niveau des expéditions, à assurer un service logistique de qualité et un suivi des produits.

### **QUALITE SANITAIRE:**

- L'importateur s'engage à sélectionner des fournisseurs agréés dans leur pays et reconnus pour la qualité de leurs produits et services
- Le producteur de matériel s'engage à livrer une installation conforme et un produit de qualité
- Les membres importateurs, éleveurs et producteurs s'engagent à mettre en place une démarche sanitaire rigoureuse (état sanitaire de leur serre mensuellement)
- Les membres éleveurs s'engagent à tout mettre en œuvre pour approvisionner leur clientèle tout au long de l'année avec des poissons pré-conditionnés pour le transport et le changement de milieu, aptes à vivre en milieu artificiel.

### **SECURISER LE CLIENT SUR LE PRODUIT (MATERIEL):**

- Haute technicité pour concevoir, fabriquer, entretenir et réparer des équipements spécifiques à l'aquaculture, en particulier un contrat de maintenance pourra être proposé au client pour garantir la durabilité des installations (fiabilité, garantie du matériel, service après-vente assuré)
- L'importateur s'engage à valider le produit afin de sélectionner le fournisseur.

### **TRACABILITE:**

- Les membres éleveurs s'engagent à assurer que les poissons qui sont élevés correspondent au phénotype sauvage et, tout comme l'importateur, à signaler les espèces hybrides
- Les membres importateurs, éleveurs ou producteurs s'engagent à commercialiser uniquement des animaux dont la traçabilité est assurée à chaque étape de leur développement (engagement sur l'origine / stabulation / qualité sanitaire).
- Les membres producteurs s'engagent à conserver les enregistrements des contrôles internes de conformité du produit ou tout résultat d'analyse

### **INNOVATION:**

- les membres sont attentifs, en recherche d'innovation et de technologies récentes
- Les membres s'engagent à une veille technologique et concurrentielle afin d'être efficaces et apporter un conseil éclairé à leurs clients, à être à l'écoute de leurs besoins et attentes en vue de leur satisfaction (innovation, réactivité, service, formation)